



République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON

Séance du jeudi 28 septembre 2017

Date de la convocation :
21/09/2017

Membres en exercice :
15

Présents :
12

Votants :
12

Secrétaire de séance:
Michèle MOUTTE

L'an deux mille dix-sept et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Christian BOURRELLY, Sandra CAMPIONE, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Paul LOMBARD, Cyrille PRACHE, Daniel DELORY, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Représentés :

Absents :

Louis BREMOND, Stéphanie GIOVANNONI, Cathie MAZZOLINI

DE 2017 042

Objet: Contrat de maintenance préventive des défibrillateurs - Dajac Security

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un défibrillateur a été installé l'hiver dernier au centre du village.

La société ayant commercialisé cet appareil nous propose à présent un contrat de maintenance préventive pour une durée de 5 ans prenant effet au 1er janvier 2017 jusqu'au 1er janvier 2022.

Les prestations de maintenance proposées sont les suivantes :

- Maintenance préventive systématique permettant de réduire les risques de panne et maintenir l'appareil au plus près de ses performances initiales afin de garantir une utilisation satisfaisante et sûre ;
- 1 visite annuelle ;
- Prix de la prestation : 110.00€ ht comprenant les frais de déplacement, la prestation du technicien, la traçabilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention de maintenance préventive ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

